

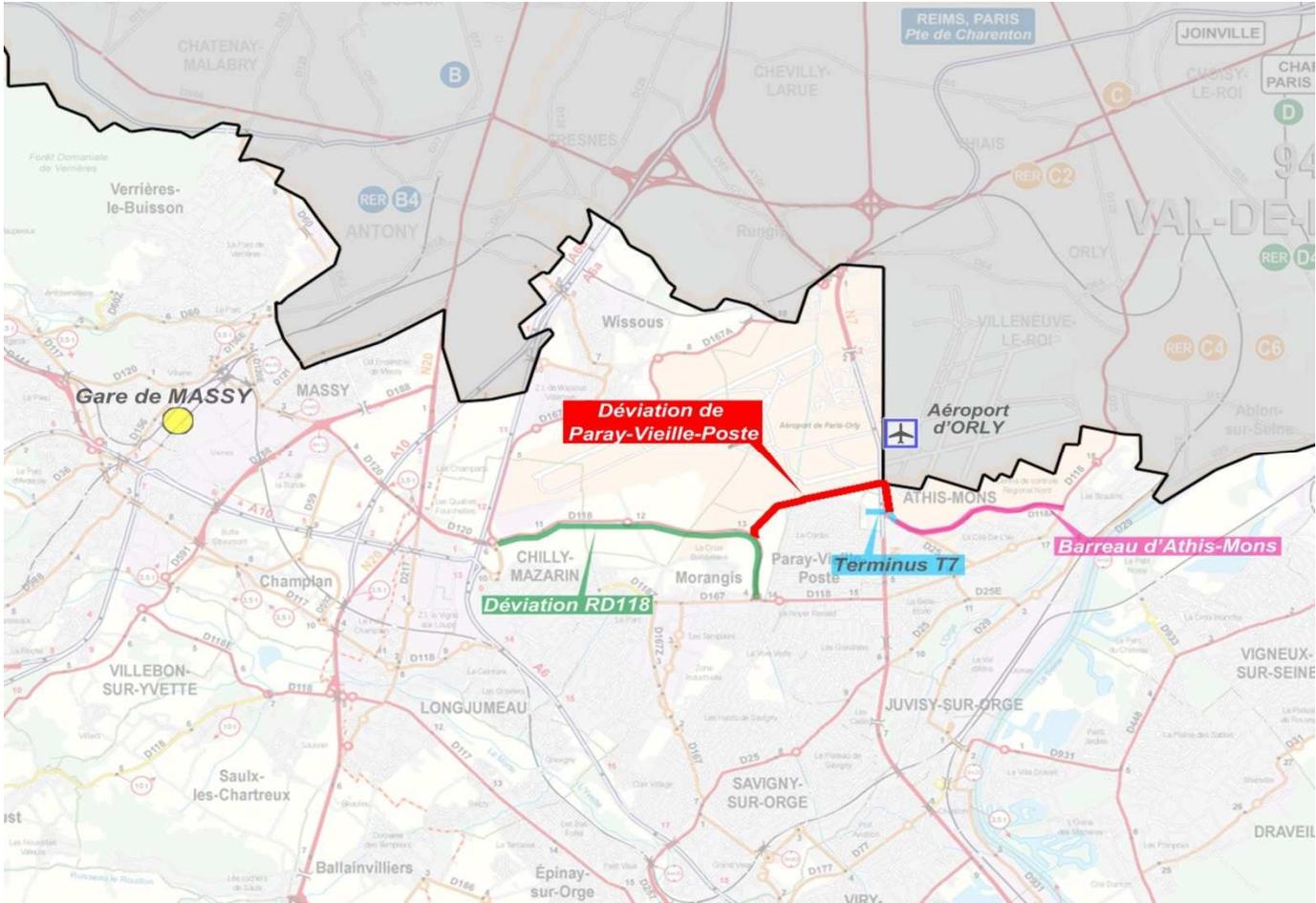


— TERRE D'AVENIRS —

Contournement sud d'Orly Déviation de Paray-Vieille-Poste

Réunion publique
17 septembre 2018

Situation du projet





Objectifs du projet

— TERRE D'AVENIRS —

- **Poursuivre l'aménagement d'une véritable liaison multimodale Est-Ouest entre Massy et Orly** pour favoriser le développement économique de ces deux pôles d'emplois majeurs ;
- **Améliorer la desserte du secteur Sud d'Orly** par la construction d'une infrastructure routière de contournement du centre urbain de Paray-Vieille-Poste et réserver les emprises permettant l'aménagement d'une voie Est – Ouest entre Massy et Orly pour les transports en commun;
- **Améliorer la qualité de vie des Paraysiens** par une réduction importante du trafic de transit en centre-ville, notamment poids-lourds, de l'insécurité et des nuisances routières ;
- **Faciliter les échanges avec la RN7** par la création d'un accès direct via un nouvel ouvrage de franchissement et le carrefour des Portes de l'Essonne ;
- **Développer les modes doux** par la création d'aménagements maillés au réseau existant.

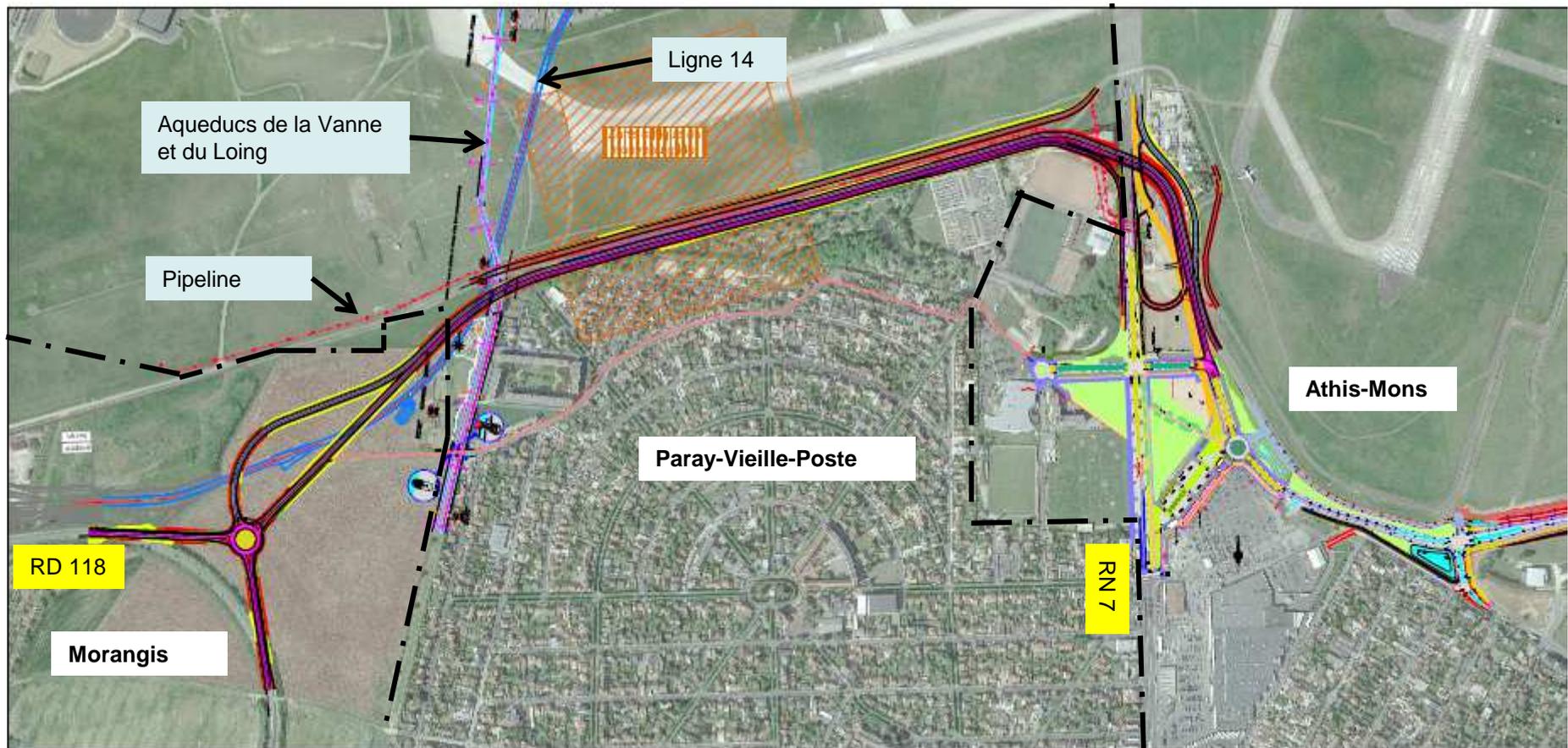
Description du projet

- **Une voirie aménagée principalement sur les terrains d'Aéroports de Paris (ADP) comprenant :**
 - une chaussée bidirectionnelle d'une longueur totale de 2200 m ;
 - au nord de la déviation, l'emprise d'un site propre de transports en commun;
 - un passage supérieur de franchissement de la RN 7
 - la reconstruction de la route de service de l'aéroport d'Orly, déplacée au Nord ;
 - Un itinéraire cyclable composé d'une piste cyclable entre le giratoire ouest et la limite de la zone urbaine de Paray-Vieille-Poste qui se prolonge par un aménagement en espaces partagés sur la voirie communale en centre urbain et se raccorde aux aménagements existants en bordure de la RN 7.

Un projet qui s'inscrit dans un environnement très contraint

- **Servitudes aéronautiques et radioélectriques** liées à la gestion de la circulation aérienne et la plateforme aéroportuaire (ADP)
- **Interfaces avec plusieurs ouvrages stratégiques :**
 - La ligne 14 du Grand Paris express (tranchée couverte et puits d'exploitation)
 - les aqueducs de la Vanne et du Loing (protections à prévoir)
 - La RN 7 (section gérée par les services de l'Etat /DIRIF)
 - Le tramway T7 (interception à niveau)
 - Une canalisation de transport d'hydrocarbures gérée par la société TRAPIL (dévoiements partiels et protections à prévoir)
- **Contraintes techniques :**
 - Respect des servitudes aéronautiques lors de l'exécution des travaux
- **Occupation du sols**
 - Présence de zones d'habitat et d'équipements urbains de la commune de Paray-Vieille-Poste (cimetière, coulée verte, équipements sportifs)

Plan général du projet



Vue sur le giratoire de raccordement ouest (RD118)



Principaux mouvements sur le carrefour

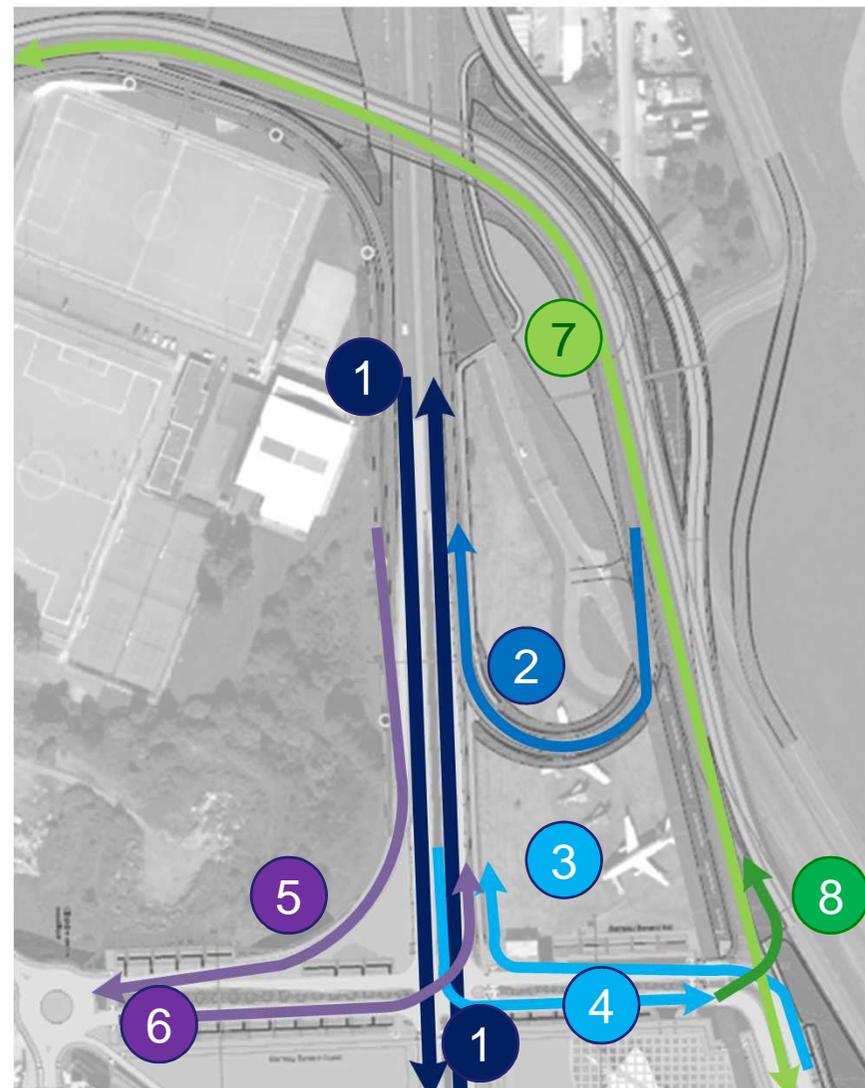
-  **Mouvements directs Est-Ouest déviation**
-  **Mouvements d'échanges avec RD118 Sud**



Vue sur les échanges RN 7 / barreau d'Athis-Mons / Déviation de Paray (RD 118)

— TERRE D'AVENIRS —

- 1 ▫ Mouvements Nord ↔ Sud RN7 (pointe le matin vers Orly et le soir vers Juvisy)
- 2 ▫ Mouvement depuis Déviation vers RN7 Nord (pointe le matin)
- 3 ▫ Mouvement depuis Barreau d'Athis vers RN7 Nord (pointe le matin)
- 4 ▫ Mouvement en tourne à gauche depuis RN7 Nord vers Barreau d'Athis (mouvement difficile le soir)
- 5 ▫ Mouvement depuis RN7 Nord vers l'Ouest (pointe le soir)
- 6 ▫ Mouvement depuis rue Demange vers RN7 Nord (pointe le matin)
- 7 ▫ Mouvements Est ↔ Ouest sur la déviation
- 8 ▫ Mouvement en tourne à gauche depuis RN7 vers Déviation





— TERRE D'AVENIRS —

Vue du carrefour giratoire ouest

Etat projeté

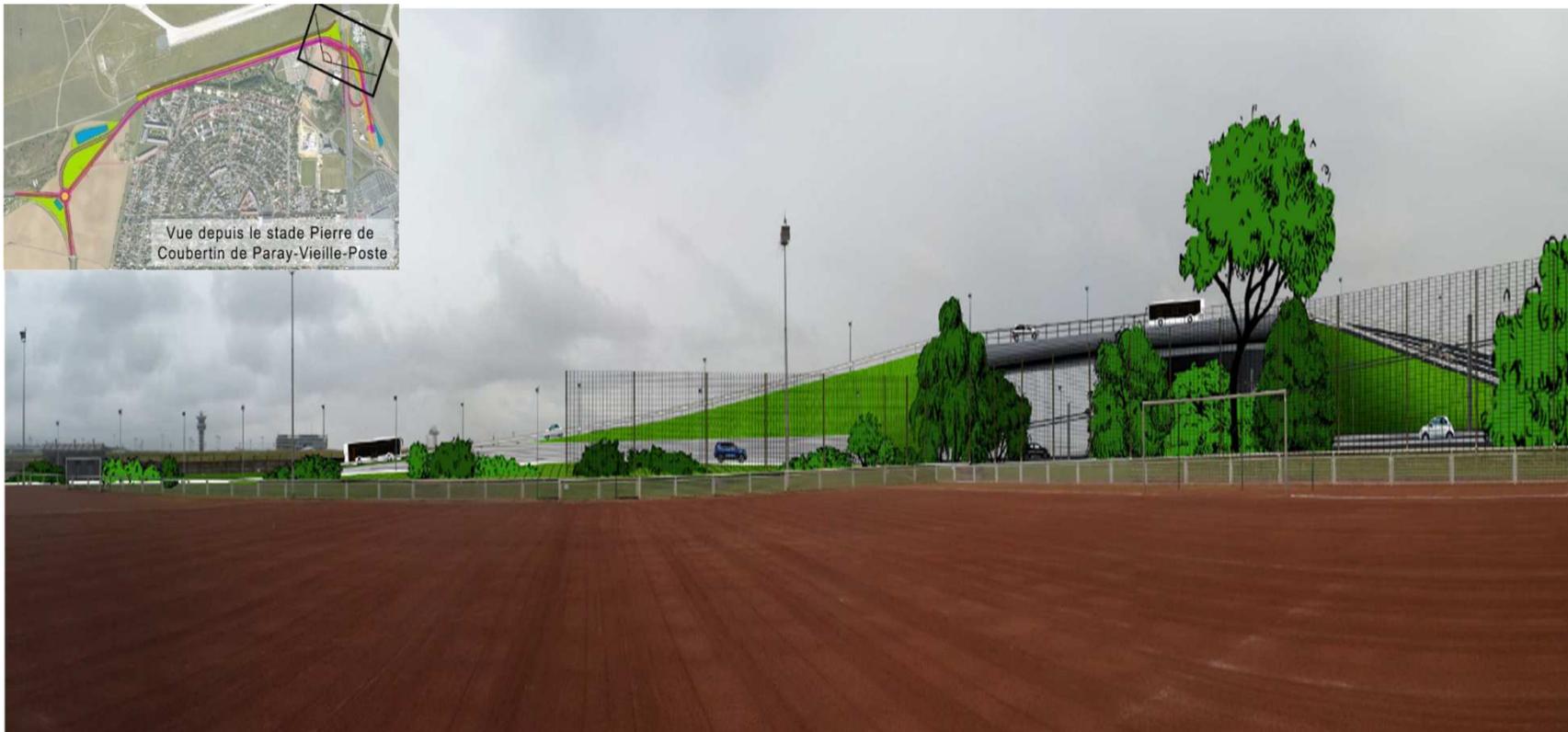




— TERRE D'AVENIRS —

Ouvrage de franchissement de la RN 7

Etat projeté





— TERRE D'AVENIRS —

Principaux impacts du projet

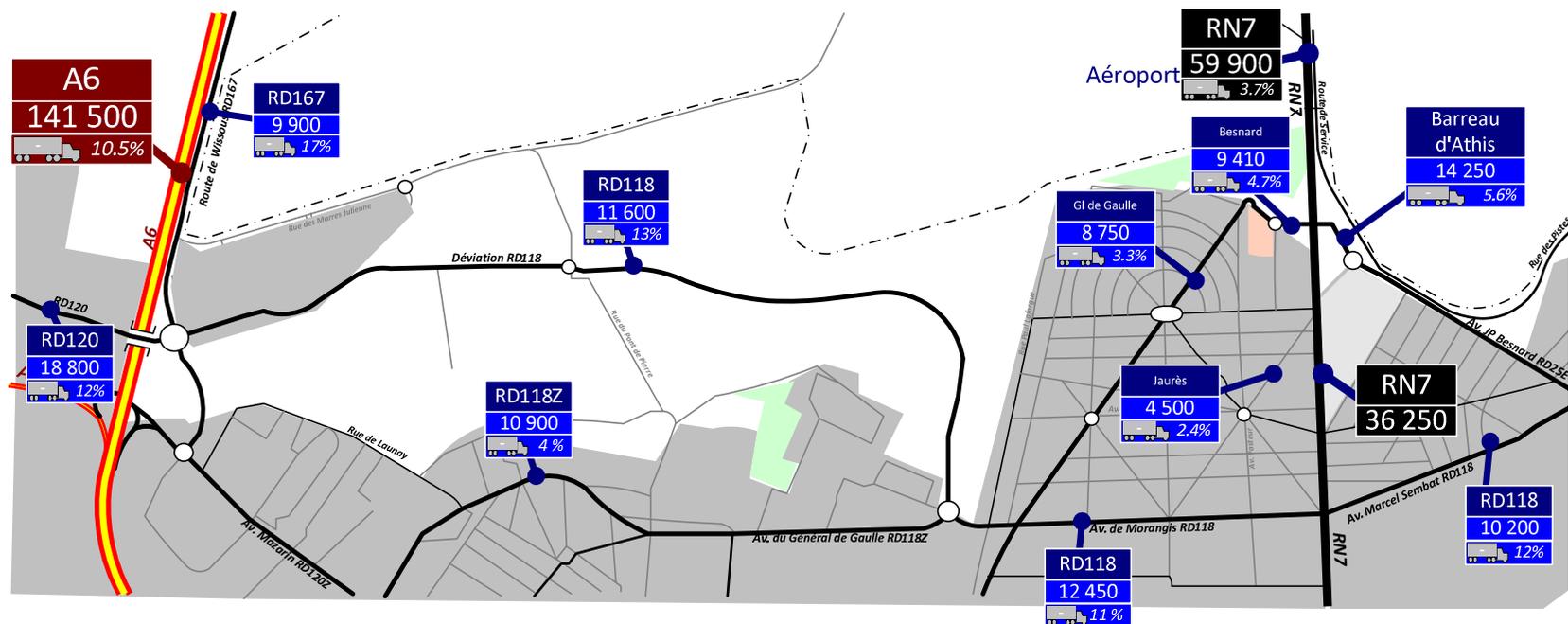
- **Sur l'eau et les milieux aquatiques** (absence de zone humide) : mise en place de dispositifs de traitement qualitatif et quantitatif des eaux de la plateforme routière soumis à autorisation
- **Sur les milieux naturels** (habitat - faune – flore): faibles à modérés – mise en place d'un suivi environnemental du chantier et gestion écologique des emprises pour limiter les perturbations de la faune
- **Sur le paysage et le patrimoine** : projet situé dans le périmètre de protection de la pyramide du Maréchal de Vaux - traitements paysagers des emprises et projet soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France
- **Sur le trafic et les conditions de circulation**
- **Sur le cadre de vie des riverains** : augmentation du niveau sonore aux abords des habitations les plus proches (angle rue des Mimosas et avenue Alsace-Lorraine nécessitant la mise en place d'écrans acoustiques)

Impact du projet sur le trafic et les conditions de circulation

Trafic actuel (comptages 2014 / 2017)

RD118
12 210
8.5%

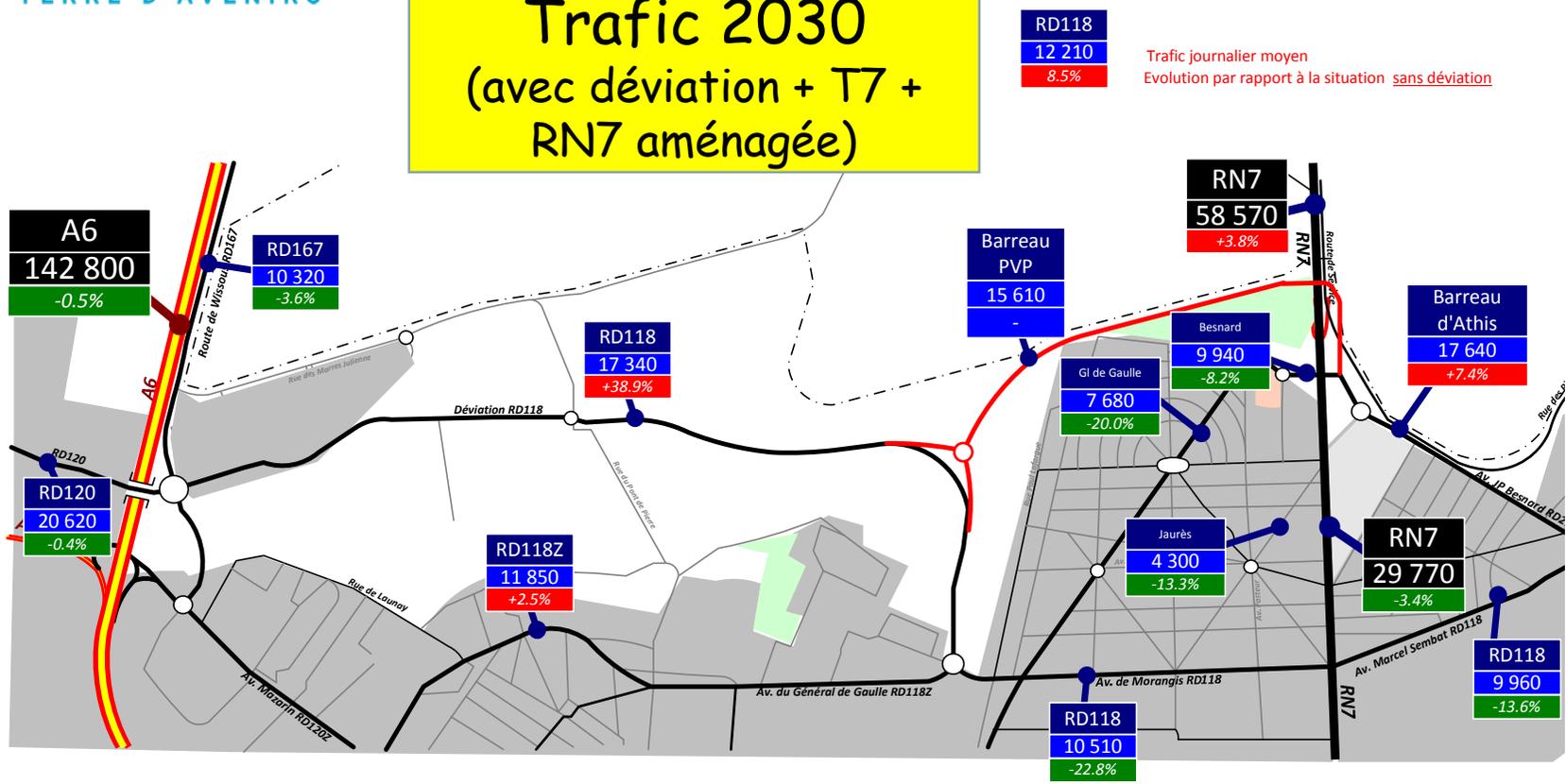
Trafic journalier moyen
Taux de poids lourds



- **Trafic très important sur RN7 nord**, en partie alimenté par les voiries transversales au droit du carrefour des Portes de l'Essonne.
- **Trafic chargé sur la RD118 déviée** (12 000 véhicules/jour) avec un taux de poids lourds très important (13 %) du fait de la présence de nombreuses zones logistiques autour de la plateforme aéroportuaire.

Impact du projet sur le trafic et les conditions de circulation

Trafic 2030
(avec déviation + T7 + RN7 aménagée)



- **Forte diminution (-23%) trafic routier dans le centre-ville de Paray** du fait de la déviation.
- **Gain de temps estimé à 7 mn sur l'itinéraire Est – Ouest en section courante**
- **Report du trafic de transit (poids lourds) sur la déviation** au profit du centre-ville de Paray-Vieille-Poste
- **Accroissement du trafic sur l'itinéraire Est-Ouest RD118** compte tenu de l'attractivité de la déviation



Avancement du projet (procédures en cours ou à lancer)

— TERRE D'AVENIRS —

- **Projet soumis à évaluation environnementale** (décision du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) du 12 juin 2017, étude d'impact réalisée)
- **Etude de faisabilité d'un mur écran permettant d'isoler la déviation des émissions radioélectriques des antennes de guidage des avions** (étude en cours confiée à la société NAVBLUE, filiale d'Airbus Industrie)
- **Modification du tracé de la route de service de l'aéroport** (afin de limiter les dévoiements du Pipeline – accord Direction générale de l'aviation civile du 4 avril 2018)
- **Dossier d'enquêtes conjointes préalable à la Déclaration d'utilité publique du projet, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et aux acquisitions foncières** (dépôt du dossier à l'automne 2018)
- **Désignation du Maître d'oeuvre de l'opération** (2ème semestre 2018)



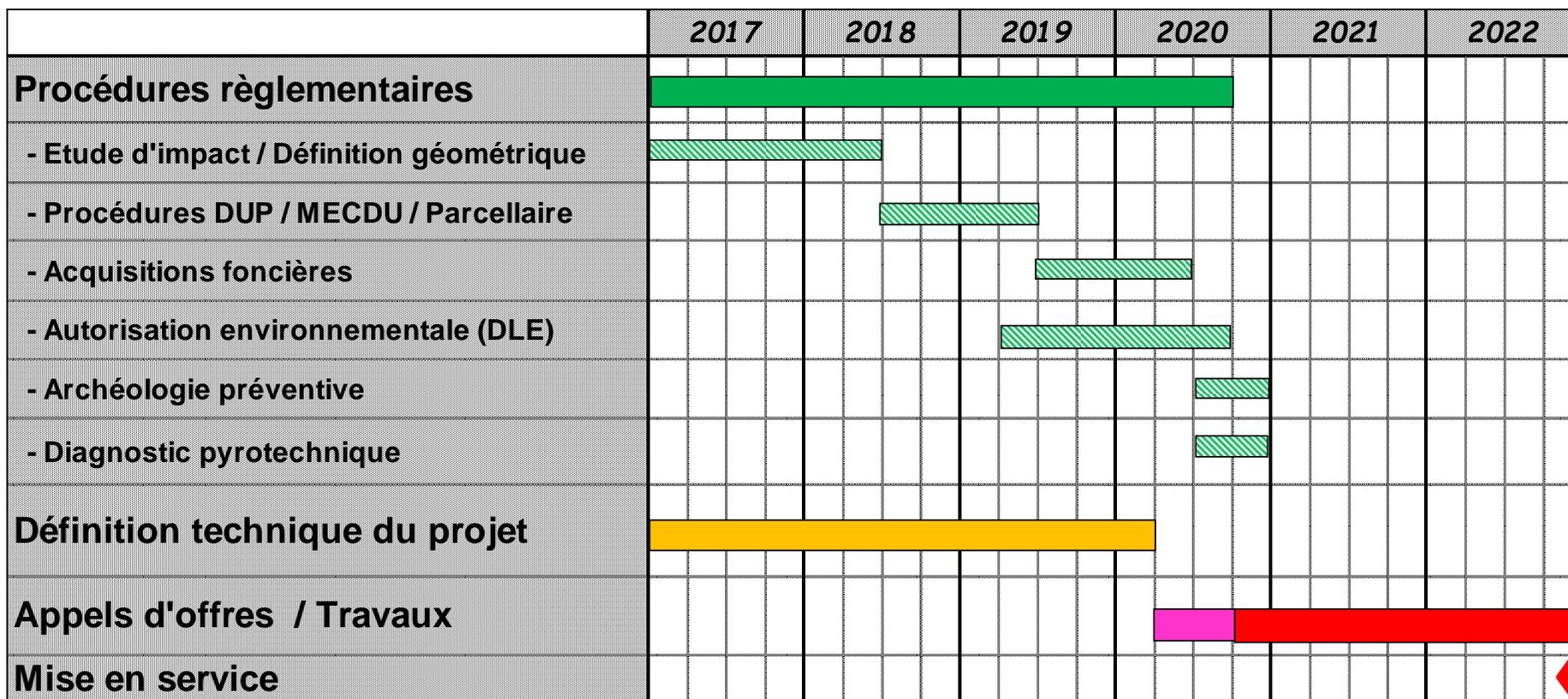
— TERRE D'AVENIRS —

Financement de l'opération

- **Coût de l'opération : 40 M€ TTC**

- **Financements :**
 - 50 % Région Ile-de-France (plan anti-bouchons)
 - 50 % Département

Planning de l'opération





— TERRE D'AVENIRS —

Merci de votre attention